

DÉTERGENT DÉSINFECTANT PRÊT-À-L'EMPLOI

232870

232871



Nettoyant désinfectant prêt-à-l'emploi destiné à la désinfection de toutes les surfaces.

LES + PRODUITS

- + Sans EDTA, sans Aldéhyde
- + Sans parfum
- + Sans pictogramme de danger
- + Fabriqué en France
- + Contact surfaces alimentaires

MODE D'EMPLOI

Solution prête à l'emploi. Pulvériser ou appliquer par essuyage uniformément sur les zones à traiter. Laisser agir selon l'activité microbiologique attendue. Essuyer si nécessaire. Ne pas rincer, sauf sur les surfaces pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires



PROPRIÉTÉS MICROBIOLOGIQUES

Norme réalisée en conditions de saleté à 20°C

Actif sur	Normes	Temps de contact
Bactéricidie	• EN 1276 • EN 13697 • EN 13727 • EN 17387 • EN 16615	1 min 5 min 5 min 5 min 5 min
Levuricidie	• EN 1650 • EN 13697 • EN 13624 • EN 17387 • EN 16615	5 min 5 min 5 min 5 min 5 min
Fongicidie	• EN 1650 • EN 13697 • EN 13624 • EN 17387	15 min 15 min 15 min 15 min
Virucidie	• EN 14476 + EN 16777 sur Norovirus, Adénovirus, Papillomavirus • EN 14476 + EN 16777 sur Rotavirus, Herpes, HBV, BVDV, HIV • EN 14476 + EN 16777 sur Vaccine, H1N1, Coronavirus Humain 229 E	15 min 5 min 1 min

DÉTERGENT DÉSINFECTANT PRÊT-À-L'EMPLOI

232870
232871


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT	Liquide fluide
COULEUR	Incolore
ODEUR	Sans Parfum
pH	9,5 +/- 0,5
PAYS DE FABRICATION	France
DLU	2 ans

COMPOSITION

Chlorure de didecyldiméthylammonium - N° CAS 7173-51-5 : 0.08 % (m/m)
N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE - N° CAS 2372-82-9 : 0.12 % (m/m)

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Eviter le rejet dans l'environnement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un **CENTRE ANTIPOISON** ou un médecin. Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales. Uniquement pour usage professionnel.

RÉGLEMENTATION



Conforme à l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

CONDITIONNEMENT

RÉFÉRENCE	COLISAGE	PALETTISATION
232870	Colis de 6 pulvérisateurs de 750ml	95 cartons par palette
232871	Colis de 2 bidons de 5L	64 cartons par palette